

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération -
Demande de subvention au
Conseil Départemental des
Bouches-du-Rhône au titre
des travaux de proximité
pour l'aménagement de
l'ancien bureau de Poste en
bureau des permanences et
logement - REAFFECTATION
DOSSIER AC 14330.

N°143/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (Pouvoir donné à Jany FROISSART), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réhabiliter le bureau de poste afin de permettre :

- la création d'un bureau des permanences convivial et adapté aux besoins de la population (l'actuel bureau des permanences accueillant en effet le nouveau bureau de l'Agence Postale),
- et la création d'un logement type studio à l'étage afin de compléter l'offre de logements.

Il propose de réaffecter le dossier AC 14330 pour le reliquat de subvention qui est de 31 681 €.

Ce dossier AC 14330 était destiné à l'aménagement d'un col de cygne et la mise en place de martellières, mais ces travaux ont été réalisés pour un coût moindre que celui initialement prévu.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation de ces travaux.

Le montant global de ces travaux s'élève à 45 259 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter l'ancien bureau de poste afin d'y aménager au rez-de-chaussée un bureau des permanences, et à l'étage un logement,

DECIDE de réaliser ces travaux et aménagements,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité, soit un montant de 31 681 € HT,

Délibération du conseil municipal N°143/2024 du 16.12.24 (suite)

SOUHAITE réaliser ces travaux et aménagements durant le 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 45 259 € HT
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 31 681 € HT
- Autofinancement communal, le reste, soit : 13 578 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :